



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Arts du spectacle - Danse

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts du spectacle - Danse

Domaine : Arts

Demande n° S3LI140007156

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis - Campus de Saint Denis, 2 rue de la Liberté, 93526, Saint-Denis cedex.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le département Danse a été fondé en 1989. La mention de licence *Arts du spectacle - Danse* de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis dispense une troisième année de licence qui s'oriente vers l'esthétique, l'histoire et l'analyse des discours et des pratiques en danse, selon les orientations du laboratoire « analyse des pratiques et discours en danse » de l'équipe d'accueil 1572 (EA) - Esthétique, musicologie, danse et création musicale.

Le département Danse s'inscrit dans la région d'Île-de-France qui accueille la plus grande concentration de professionnels du secteur chorégraphique. La formation offre une réflexion critique sur les pratiques (pédagogiques et de création) qui assurent une formation initiale pour divers métiers de la culture et de l'art, ou un accompagnement nécessaire aux professionnels en reconversion.

Peuvent être admis dans cette mention de licence, les étudiants titulaires de deux années d'études supérieures et un bon niveau technique en danse évalué par la commission pédagogique, d'un parcours professionnel en danse et/ou un parcours de formation professionnelle en danse (pour la France : CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris), école supérieure d'interprète ou formation équivalente pour les étudiants étrangers). D'autres possibilités d'admission sont prévues par une validation des acquis professionnels et personnels (VAPP - décret de 1985), accès sans avoir le diplôme requis compte tenu des études, des acquis personnels et des expériences professionnelles, par une validation des acquis de l'expérience (VAE - articles L. 613-3 et s. du Code de l'Éducation), accès par validation totale ou partielle d'un diplôme, à condition de faire la preuve de son expérience,



et par une validation des études supérieures accomplies, notamment à l'étranger. Il est exigé aussi une lettre de motivation et un projet individuel clairement relié au contenu de la formation.

En termes de débouchés, les diplômés peuvent exercer des missions relevant de la formation, de l'enseignement, de l'animation, de la communication, de la documentation, du développement ainsi qu'être en fonction conseil.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention de licence se déroule en une seule année (semestres 5 et 6, pour un volume de 429h et 70h de projet tutoré) avec trois objectifs principaux : l'acquisition et l'articulation de savoirs théoriques et pratiques pour des praticiens et professionnels (danseurs, chorégraphes, professeurs de danse, acteurs du milieu chorégraphique, journalistes, etc.) et préparation à une professionnalisation (stage obligatoire et ouverture à la recherche).

Depuis 2009, les étudiants de deux écoles supérieures de danse se sont inscrits dans cette licence, selon les conventions respectives : le CNSMDP (inscription facultative) et le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers (inscription de l'ensemble de la formation, 2009-2012). Elle assure donc une formation générale à une culture chorégraphique en écho à divers métiers représentés dans les départements de la Seine-Saint-Denis et d'Île-de-France. Il n'y a pas de détails sur les modalités et le fonctionnement réel de ces conventions.

Cette formation est très bien structurée et permet une ouverture à la fois au monde professionnel et à la poursuite d'études. Le choix d'enseignements est riche et pertinent par rapport à la spécificité du champ chorégraphique (création, réalité professionnelle). On apprécie notamment la place qui est faite à la recherche et aux collaborations (parcours mutualisés) avec deux institutions importantes dans le milieu de la danse.

Les compétences attendues pour les différentes unités d'enseignement (UE) du cursus sont clairement exposées. Différentes modalités pédagogiques permettent d'apporter des compétences fondamentales et transversales. Les étudiants sont invités à travailler individuellement et collectivement et à faire faire des bilans personnels avec le responsable licence ou les tuteurs. Les métiers, compétences ou orientations professionnelles visés par la formation sont identifiés. La mention répond positivement à l'acquisition de compétences préprofessionnelles en proposant des rencontres avec des professionnels, un stage professionnel et un stage facultatif, un projet d'enquête sur le terrain, ce qui favorise une connaissance plus large du milieu professionnel. De nombreux partenariats sont établis avec des structures liées à la danse.

Un stage de terrain (observation de processus, stage dans une institution culturelle, stage auprès de compagnies chorégraphiques ou d'écoles, etc.) est obligatoire dans l'unité d'enseignement « Terrain » de 30 ECTS qui aussi est consacrée à un projet individuel. Il doit durer au moins deux semaines. L'élaboration, le suivi et la réalisation de ce projet, qu'il soit à visée professionnelle ou en vue de la poursuite en master, fait l'objet de tutorat sous deux formes : des cours de « Terrain » qui permettent de poser collectivement les problèmes liés à la construction de tout projet et un suivi individualisé, réalisé par un des enseignants choisi parmi les professionnels ou les universitaires selon la nature du projet. La question théorique ou professionnelle du stage, fait l'objet d'un dossier de synthèse et vise donc à la fois la spécialisation préprofessionnelle de l'étudiant en fonction de son profil et de son parcours antérieur, et la préparation de la sortie de licence, que ce soit pour l'entrée dans la vie active ou pour la poursuite des études. Un deuxième stage (facultatif) est recommandé dans les domaines du spectacle vivant ou de l'enseignement culturel en France ou à l'étranger. L'accord Erasmus avec l'Universität der Künste à Berlin ainsi que le partenariat en cours avec UQAM à Montréal et IUNA à Buenos Aires ont permis de réels échanges au cours d'une seule année universitaire, ce qui est prometteur. Un travail d'enquête sur le terrain tutoré est prévu (70h), mais est très succinctement décrit.

La préparation du C2i niveau 1 est possible dans le cadre des éléments constitutifs d'unités d'enseignement, transversales facultatives, mais l'obtention du diplôme de licence n'en dépend pas. L'usage et l'intégration de TICE dans l'offre de formation sont insuffisants.

Les différents dispositifs proposés pour l'aide à la réussite montrent qu'il y a eu une réflexion approfondie à ce sujet (réalité professionnelle, difficultés contextuelles et individuelles) et que des solutions ont été apportées : enseignements de mise en niveau (langue française pour des étudiants étrangers), cours de méthodologie de travail universitaire (obligatoire à partir de l'année prochaine), aménagements d'horaires pour des étudiants salarié, tutorat assuré par des enseignants et étudiants (mais peu de détails). En revanche, les dispositifs de remédiation en cas de difficulté en cours de parcours ne sont pas mentionnés (le programme mise sur la prévention par l'élaboration de plan



de formation adéquat). Les passerelles et les réorientations sont possibles, entre les départements de l'UFR Arts (cinéma, théâtre, arts plastiques, photographie, musique, ATI, philosophie, etc.) et entre les licences en danse en France, en anthropologie de la danse à Paris 10 ou Clermont-Ferrand. Les compétences transversales, les acquis théoriques et méthodologiques assurent en général aux étudiants concernés une équivalence partielle.

L'accueil et l'information sont assurés par une secrétaire, des brochures, un site web de présentation et l'association des étudiants. Un contrat pédagogique individuel est élaboré à chaque rentrée par un enseignant lors d'un entretien, en fonction du parcours antérieur.

La mobilité internationale est un plus (plusieurs échanges d'étudiants et collaborations au sein d'une seule année de formation). L'équipe entretient des liens avec des départements universitaires qui ont un cursus ou des intérêts similaires, notamment l'UQUAM (Québec), la PUC, UNIRIO (Brésil), l'Université de Todai (Tokyo) et l'IUNA à Buenos Aires. Le dossier souligne une volonté de renforcer l'ancrage international aussi par l'accueil d'étudiants étrangers de l'Université de Berne (Suisse), de Bologne (Italie), de l'Université Fédérale de Bahia (Brésil)...

Les indicateurs fournis démontrent une augmentation des étudiants ayant validés leur diplômes entre 2009-2010 (29,9 %) et 2010-2011 (51,4 %). Il faut remarquer que les taux de redoublements sont quand même inquiétants pour une troisième année (de 25 à 38 % selon les années), même si le dossier explique que les étudiants, en raison de leur statut de salarié, mettent deux ans pour valider leur année. Les étudiants disposent d'un emploi du temps étendu avec des cours en soirée et les samedis pour faciliter l'accès aux étudiants salariés. L'accès aux personnes handicapées est facilité par l'Université Paris 8 qui a prévu les dispositifs nécessaires.

Des interventions de professionnels de la danse ou des entretiens avec des tuteurs permettent aux étudiants de se projeter dans une poursuite d'études. Des rencontres avec des étudiants en master présentant leurs travaux de recherche ont lieu régulièrement. Un dispositif d'encadrement et de suivi par les tuteurs et enseignants référents, de même que les projets personnels de troisième année offrent des alternatives intéressantes et individualisées à l'élaboration du projet professionnel.

Le taux de poursuite des étudiants en cursus master était de 7,1 % pour 2009-2010 et 20,5 % pour 2010-2011, dernière année connue. Ces données ne sont pas commentées. Il n'y a pas d'indicateurs sur l'insertion professionnelle à l'issue de la licence et sur le devenir des sortants non diplômés ; cette carence est justifiée par l'absence de méthode fiable pour ce type de suivi.

L'équipe pédagogique a pris en main de façon très dynamique et collégiale le pilotage de sa formation, trouvant des solutions d'adaptations aux besoins particuliers d'étudiants. La présence des étudiants aux réunions pédagogiques et leur implication dans actions diverses (tutorat, orientation) est un plus.

L'équipe pédagogique se compose de deux professeurs, quatre maîtres de conférence, un ATER, deux moniteurs allocataires, quatre chargés de cours et un tuteur. Le dossier fait état de trois intervenants professionnels récurrents (deux artistes-chorégraphe et un analyste de mouvement) ainsi que des interventions ponctuelles variées. Les spécialités des intervenants extérieurs apportent des compétences spécifiques en création et en pédagogie.

Bien que l'équipe connaisse et réponde à un certain besoin du milieu spécialisé qu'est la danse, peu de données sont rapportées sur la provenance des étudiants. Il n'y a pas de questionnaires anonymes pour l'évaluation de la formation, et cela n'est pas prévu. L'évaluation se déroule sous forme de bilans semestriels faits à l'oral avec les étudiants dans chaque cours, conduit par la responsable de la mention de licence ou à l'occasion des assemblées générales de département et des réunions mensuelles de l'équipe pédagogiques où sont présents les tuteurs de la licence, des représentants des étudiants en master et doctorants. Les bilans d'évaluation établis par l'équipe pédagogique sur les évaluations de la formation par les étudiants proposent les modifications nécessaires pour l'année suivante : modalités du contrôle des connaissances, contenus pédagogiques, renforcement des certains aspects pédagogiques, etc.

Le diplôme est valorisé dans les secteurs public et privé par des participations à des Journée Portes ouvertes annuelles et par des présentations plus ponctuelles de la formation lors de rencontres professionnelles ou culturelles, ainsi qu'à travers des partenariats avec des institutions importantes dans le milieu chorégraphique.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et l'ADD (annexe descriptive du diplôme) sont bien présentées, détaillées et claires sur la structure et sur les spécificités de la formation proposée.



- Points forts :
 - Formation efficace et lisible sur un an répondant aux besoins du milieu chorégraphique.
 - Une bonne politique de professionnalisation (stages, interventions de professionnels...).
 - Bonne articulation avec des structures d'enseignement supérieur de la danse et avec des écoles de danse (conservatoires).
 - Une politique volontariste en matière de mobilité internationale.
- Points faibles :
 - Insuffisance du suivi des étudiants sortants, diplômés ou non.
 - Absence de conseil de perfectionnement.
 - Evaluation non réellement formalisée.

Recommandations pour l'établissement

Tout en gardant le cap sur les points forts de cette mention qui répond efficacement aux besoins du milieu de la danse, fournir un encadrement plus personnalisé tout au long de l'année permettant des conseils d'orientation professionnelle, et faire évoluer les dispositifs d'évaluation ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ne poursuivant pas en master (80 % des effectifs) seraient essentiels afin de défendre au plan national et international la qualité de l'enseignement qui s'y pratique.

Un renforcement des effectifs pédagogiques et administratifs afin d'assurer le développement de la formation et son suivi de qualité serait souhaitable. Une vision plus détaillée des compétences souhaitées via les différents parcours serait utile.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Monsieur le Président de l'AERES,

L'équipe pédagogique de la **Licence mention Arts du spectacle - Danse** a pris connaissance des observations formulées par l'AERES et n'a pas souhaité y apporter de réponse.

Pour ma part, je prends acte des recommandations qui concluent le travail des experts.

Avec mes meilleures salutations,

Mme Danielle Tartakowsy
Présidente de l'université Paris 8